

11 août 2022

# RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023

Service de l'Enseignement Obligatoire



Conception et rédaction : Caroline Codoni-Sancey, chargée de communication au SEO  
Données chiffrées : Giuseppina Biundo, Dominique Hobi, Eric Röthlisberger, Philippe Willi  
Photographie de couverture : Chancellerie d'État  
Portrait de Crystel Graf: SP Chancellerie d'État

## Table des matières

MESSAGE DE LA CHEFFE DE DÉPARTEMENT .....	3
<b>CHIFFRES DE LA RENTRÉE 2022-2023</b> .....	4
1/ Enseignement obligatoire .....	4
Répartition cantonale des 18'953 élèves FR (formation régulière) dans 1'009 classes (18'953 / 1009).....	4
Nombre d'élèves par année scolaire .....	5
Nombre d'élèves par cycle .....	5
Évolution du nombre total d'élèves depuis 2016-17 .....	6
Options en 11 <sup>e</sup> année.....	6
Disciplines à choix pour les élèves de 11 <sup>e</sup> année .....	7
Options académiques.....	7
Options professionnelles.....	7
2/ Enseignement spécialisé .....	8
Évolution du nombre d'intégrations individuelles avec soutien pédagogique spécialisé (SPS).....	8
Estimation de l'évolution des coûts totaux.....	9
Classes intégrées : évolution du nombre de classes et d'élèves .....	10
Appui intégratif .....	10
Scolarité mixte à visée inclusive.....	10
3/ Diplômé-e-s neuchâtelois-e-s de la HEP-BEJUNE .....	11
4/ Marché de l'emploi .....	11
<b>DOSSIERS DE LA RENTRÉE 2022-2023</b> .....	12
5/Après la COVID-19, la guerre... ..	12
6/ Éducation numérique .....	13
Quelques rappels .....	13
Prévention .....	14
Plan d'études romand (PER) .....	16
Ressources.....	16
Équipement .....	17

Formation du corps enseignant .....	18
7/ Pour une école plus inclusive.....	19
Simplifier la législation .....	19
8/ PRIMA .....	20
Évolution du projet PRIMA en nombre de classes et d’enseignant·e·s .....	20
Évolution du projet PRIMA en nombre d’élèves.....	21
Répartition des classes PRIMA.....	22
ANIMA, nouveau tremplin vers l’immersion .....	24
Répartition des classes ANIMA .....	24
Évolution des élèves PRIMA et ANIMA et projections pour 2023-2026.....	25
9/ Scolarisation à domicile .....	26
10/ Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE).....	27
11/ Gestes de premiers secours.....	28
12/ Protections hygiéniques .....	28
DANS LES DISCIPLINES.....	29
13/ Français.....	29
14/ Géographie et Histoire.....	29
15/ Éducation numérique .....	30
16/ Langues et Cultures d’origine (LCO) .....	31
DATES À RETENIR .....	32
Visites d’entreprises pour le corps enseignant .....	33

## MESSAGE DE LA CHEFFE DE DÉPARTEMENT



19'586 élèves reprendront le chemin de l'école lundi prochain, 15 août 2022.

Deuxième rentrée pour ma part et je me réjouis de poursuivre les projets engagés.

La vigilance reste de mise en matière de Covid-19. Toutes les écoles sont prêtes à réactiver les mesures de protection, en cas de besoin.

Dès mars 2022, une crise migratoire a cependant pris le dessus sur la crise sanitaire. L'arrivée massive d'élèves en provenance d'Ukraine a nécessité des aménagements en continu.

Cette nouvelle année scolaire 2022-2023 est spécialement marquée par l'arrivée de l'Éducation numérique.

En effet, l'éducation numérique se concrétise cette année dès lors qu'une période spécialement dédiée à cette matière a été ajoutée à la grille horaire en 7<sup>e</sup> année et une approche transversale sera intégrée en 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

Ainsi, la discipline « Médias, Science informatique et Usages » sera amenée à apparaître sur les documents d'évaluation.

Le canton de Neuchâtel souhaite, à travers l'Éducation numérique notamment, doter les élèves de bonnes pratiques à mettre en œuvre à l'école comme à la maison, promouvoir des animations scolaires sur le thème de la prévention et développer la sensibilité de l'ensemble des actrices et acteurs de l'école à l'impact environnemental du numérique.

Pour ce faire, au terme d'une année de formation, pas moins de 630 enseignant-e-s de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années ont été préparé-e-s à introduire l'éducation numérique dans les classes à la rentrée d'août 2022.

Je souhaite remercier très sincèrement l'ensemble des actrices et acteurs du système de formation des efforts déployés tout au long de l'année écoulée : à nouveau, elles et ils ont dû faire face, en urgence, à des événements hautement émotionnels (notamment en intégrant dans leurs classes des enfants ayant fui des conflits), tout en poursuivant leurs tâches « courantes ».

Je souhaite à toutes et tous une excellente rentrée 2022 !

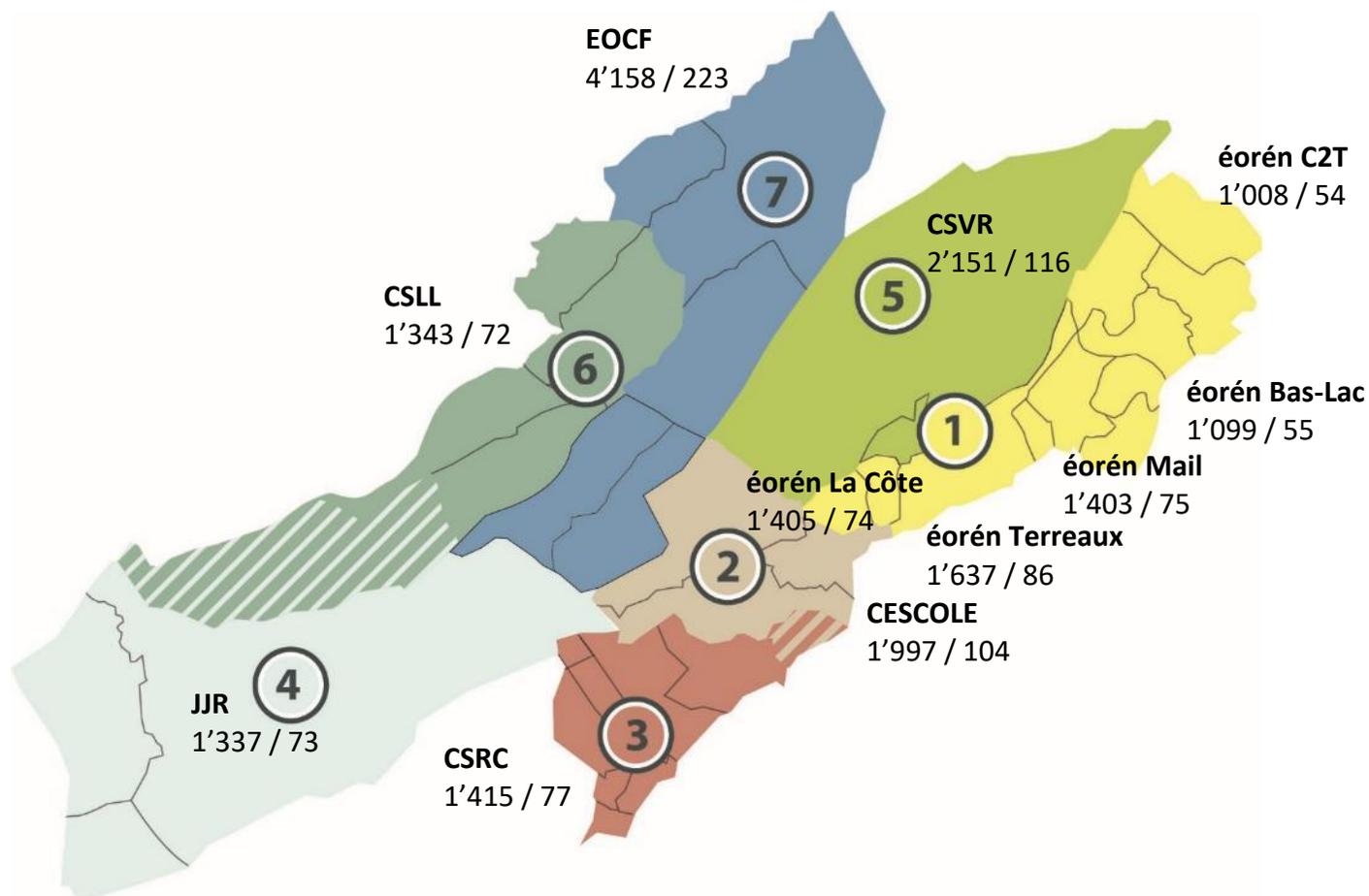
Crystel Graf  
conseillère d'État  
cheffe du Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)

# CHIFFRES DE LA RENTRÉE 2022-2023

## 1/ Enseignement obligatoire

Répartition cantonale des 18'953 élèves FR (formation régulière) dans 1'009 classes (18'953 / 1009)

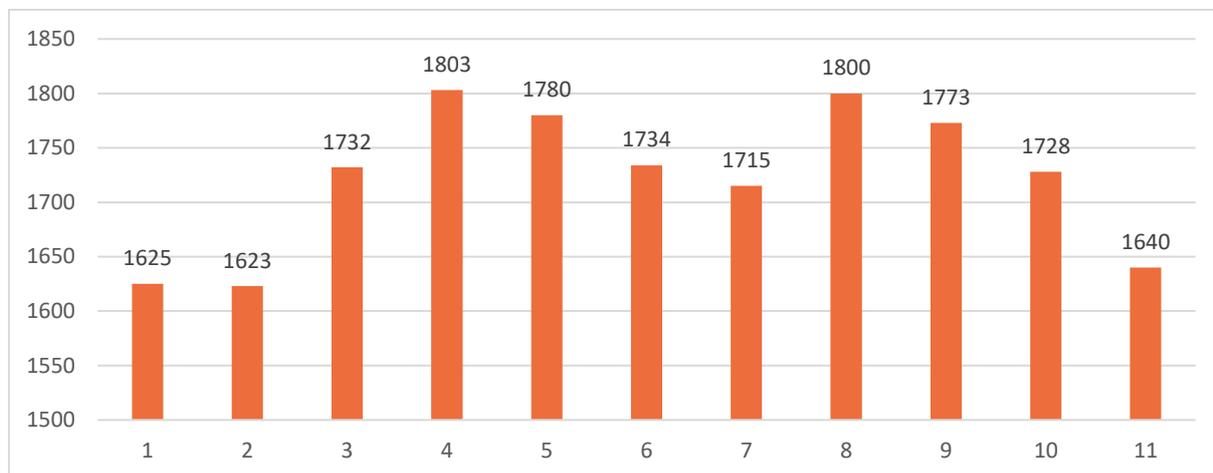
(NB : sans compter les 633 élèves des classes spéciales et d'accueil, situation au 05.08.2022)



## Nombre d'élèves par année scolaire

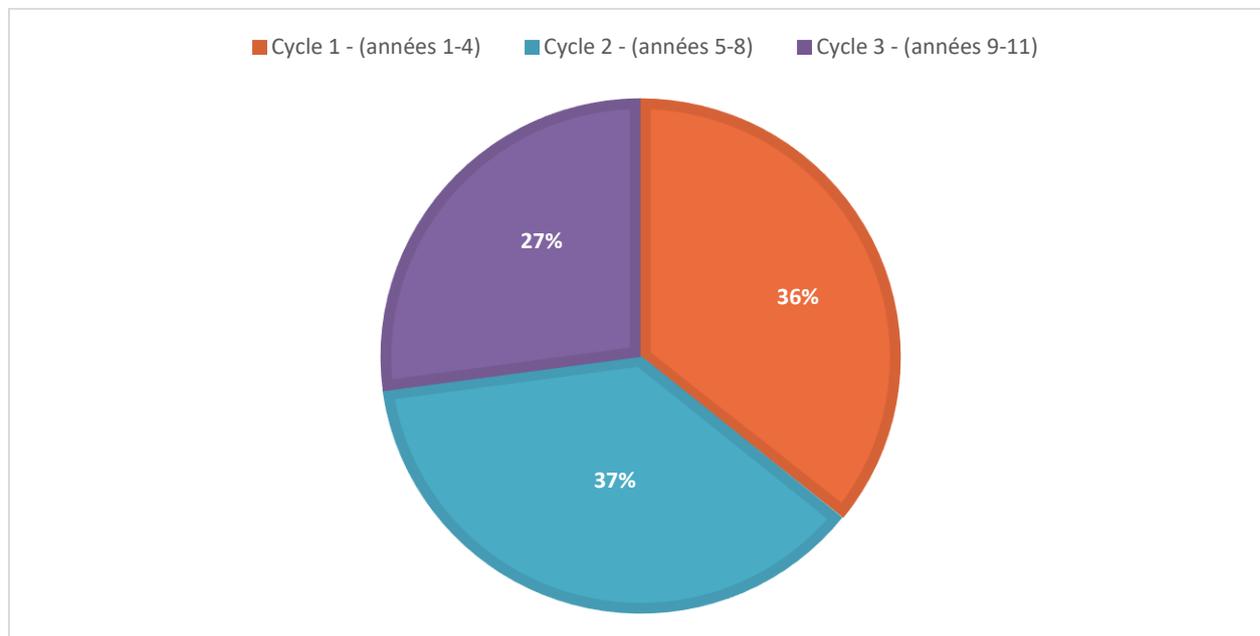
À la rentrée, **18'953 élèves** (sans compter les 633 élèves des classes spéciales et d'accueil) seront scolarisé·e·s dans les 1'009 classes du Canton (sans compter les classes spéciales et d'accueil). Cela représente 168 élèves (en classes régulières) de plus que l'année passée.

Ci-dessous, la répartition du nombre d'élèves par année scolaire.



## Nombre d'élèves par cycle

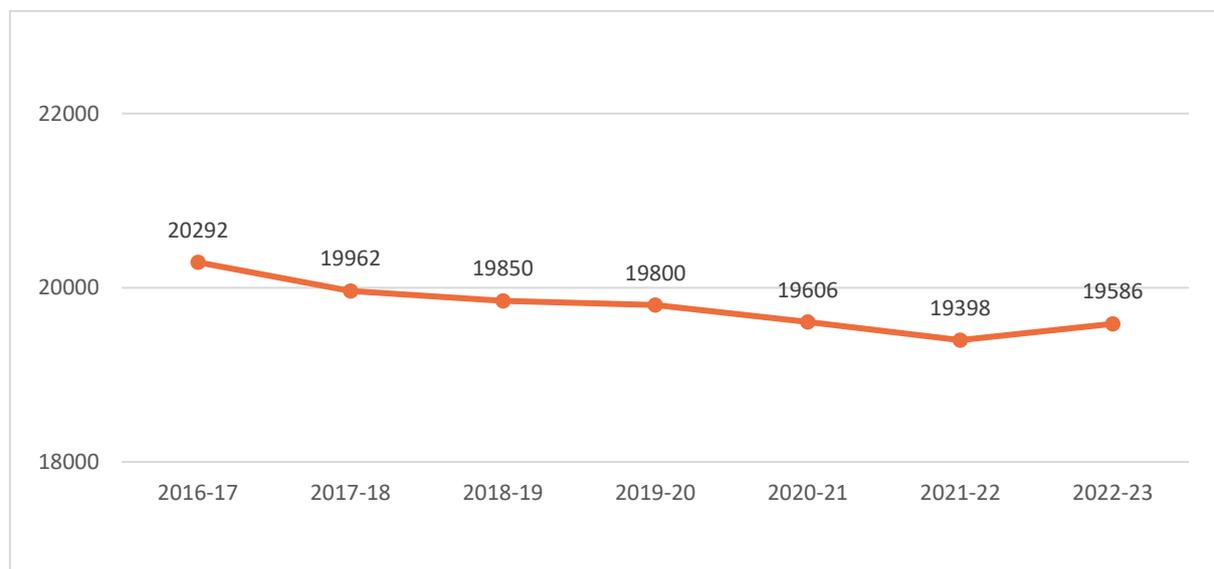
*NB : sans compter les 633 élèves des classes spéciales et d'accueil*



Parmi les 18'953 élèves, nous dénombrons 6'783 élèves au cycle 1, 7'029 au cycle 2 et 5'141 au cycle 3.

## Évolution du nombre total d'élèves depuis 2016-17

NB : y compris les élèves des classes spéciales et d'accueil



## Options en 11<sup>e</sup> année

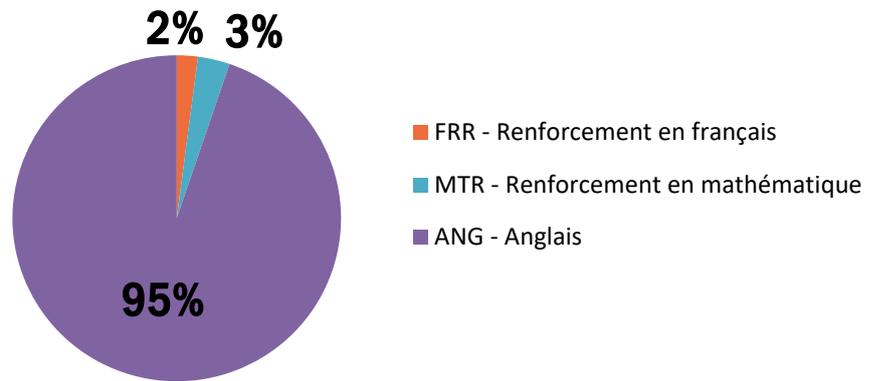
En 11<sup>e</sup> année, différentes options sont proposées aux élèves. Elles leur offrent un choix en vue de leur entrée au postobligatoire, dans les filières de formation professionnelle, de culture générale ou de maturité professionnelle.

Les disciplines à choix sont le renforcement en mathématiques, le renforcement en français ou l'anglais à niveaux, en fonction des formations envisagées et des besoins.

- > Les **options professionnelles** préparent les élèves à une formation professionnelle de type certificat fédéral de capacité (CFC), à une maturité professionnelle (MP trois ou quatre ans) ou à un diplôme de culture générale puis maturité spécialisée ;
- > Les **options académiques** préparent les élèves à une formation de type maturité gymnasiale, à une formation professionnelle de type CFC et/ou maturité professionnelle (MP trois ou quatre ans) ou à un diplôme de culture générale puis maturité spécialisée.

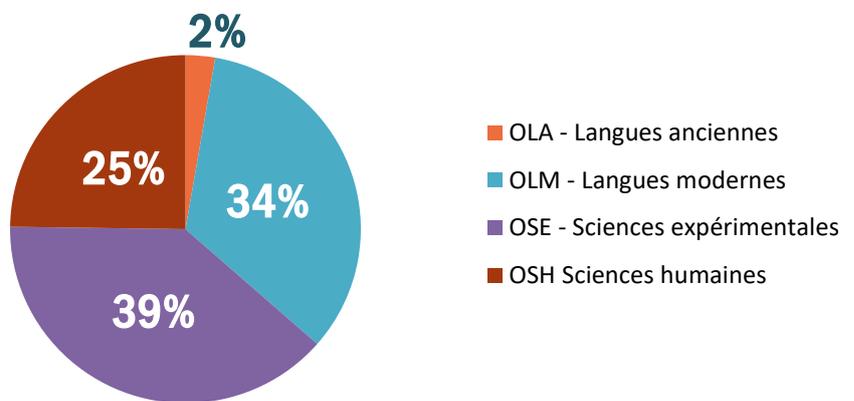
Pour l'année scolaire 2022-2023, 56% des élèves de 11<sup>e</sup> année ont choisi une option académique et 44% une option professionnelle.

## Disciplines à choix pour les élèves de 11<sup>e</sup> année



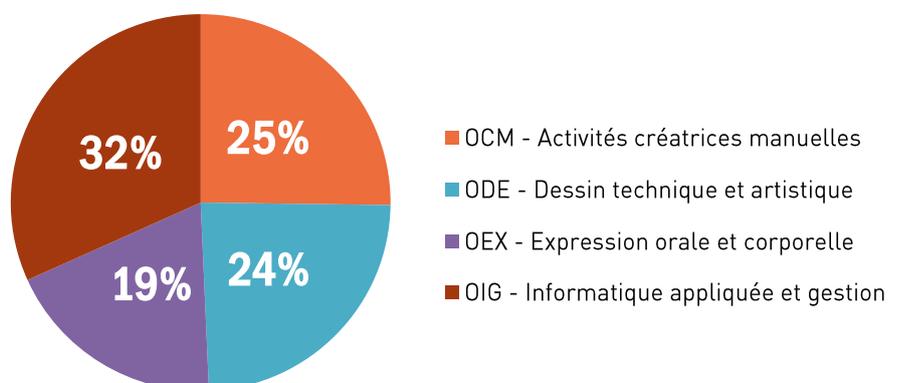
## Options académiques

(56% des élèves de 11<sup>e</sup> année)



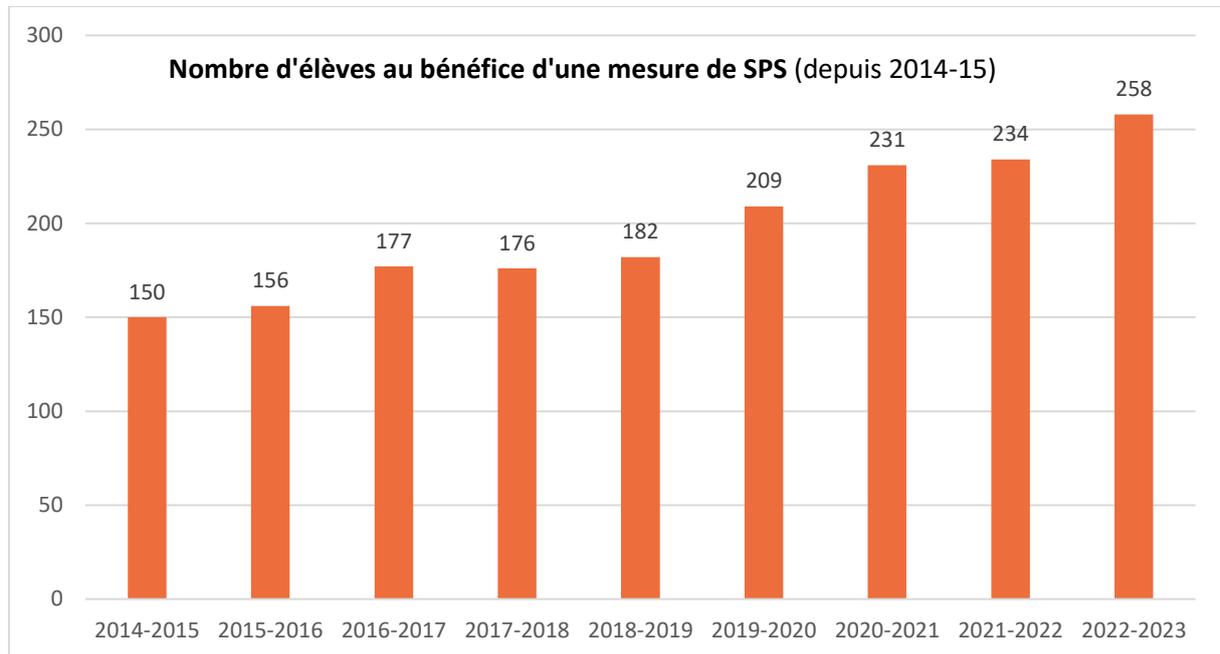
## Options professionnelles

(44% des élèves de 11<sup>e</sup> année)



## 2/ Enseignement spécialisé

### Évolution du nombre d'intégrations individuelles avec soutien pédagogique spécialisé (SPS)



Dans les cas d'intégrations avec soutien pédagogique spécialisé (SPS)<sup>1</sup>, l'élève suit l'école ordinaire à 100%. C'est l'enseignant·e spécialisé·e qui se rend en classe pour assurer le soutien pour l'élève, la classe et l'enseignant·e titulaire. Par rapport à l'année passée, **24 élèves de plus** seront scolarisé·e·s de cette manière cette prochaine année scolaire.

Les besoins de l'élève sont déterminés au travers d'une procédure intercantonale dite procédure d'évaluation standardisée<sup>2</sup>. Celle-ci permet un recensement systématique des informations et d'effectuer une évaluation globale pluridimensionnelle (fonctionnement de l'élève, environnement familial, contexte scolaire). Dans ce cadre, les seuils limites de l'AI appartiennent au passé. L'octroi des mesures découle de l'évaluation des besoins qui se concentre sur des objectifs de développement et de formation cela en tenant compte des réalités locales (type et volume de ressources disponibles)

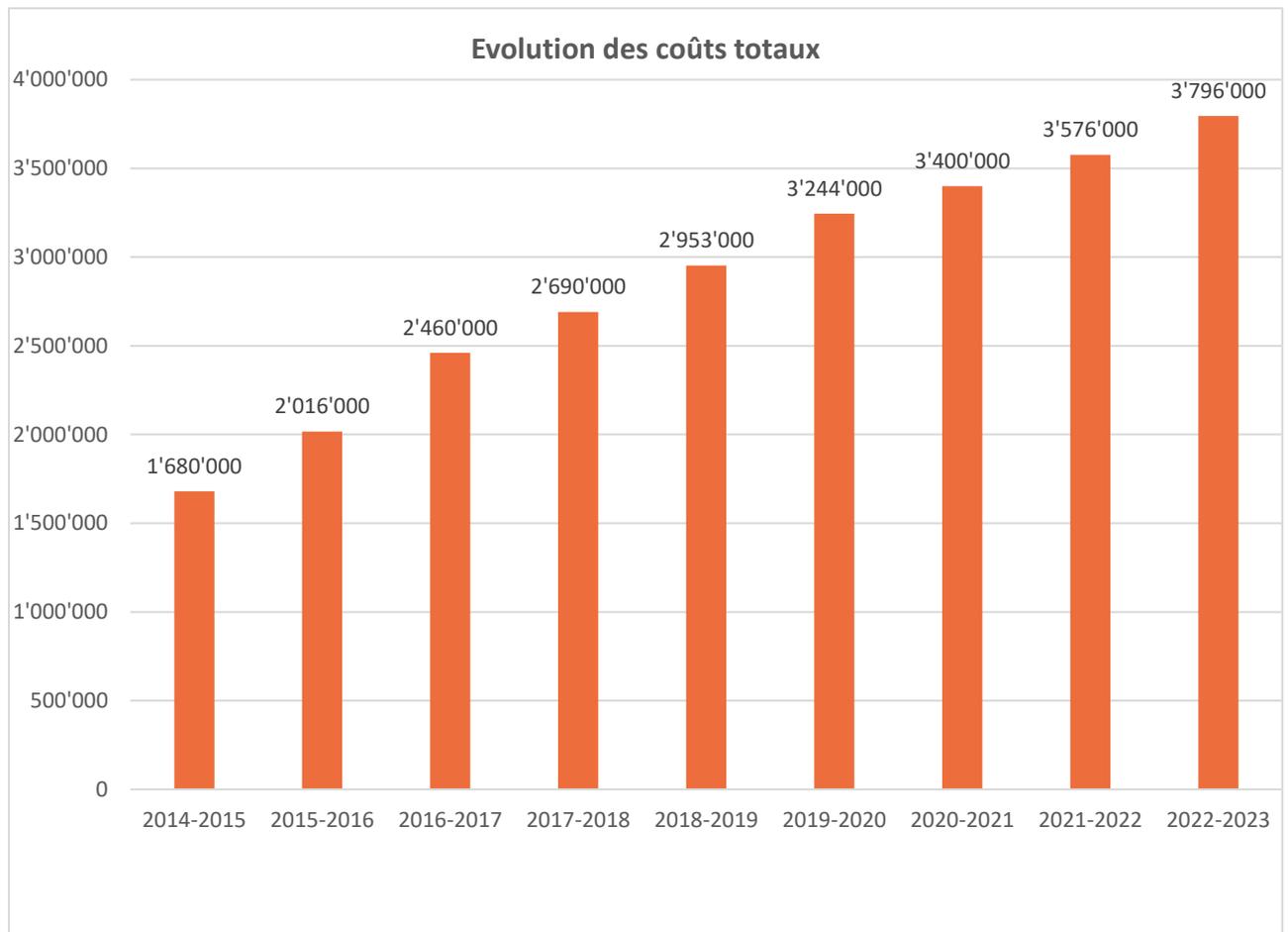
**Soutien pédagogique spécialisé (SPS) : mesure renforcée prenant la forme d'un soutien en classe s'adressant à l'élève, à la classe ou à l'enseignant·e.**

<sup>1</sup><https://www.ne.ch/autorites/DFDS/SEEO/enseignement-specialise/Pages/soutien-pedagogique-specialise-sps.aspx>

<sup>2</sup><https://www.ne.ch/autorites/DFDS/SEEO/enseignement-specialise/Pages/Proc%C3%A9dure%C3%A9valuation.aspx>

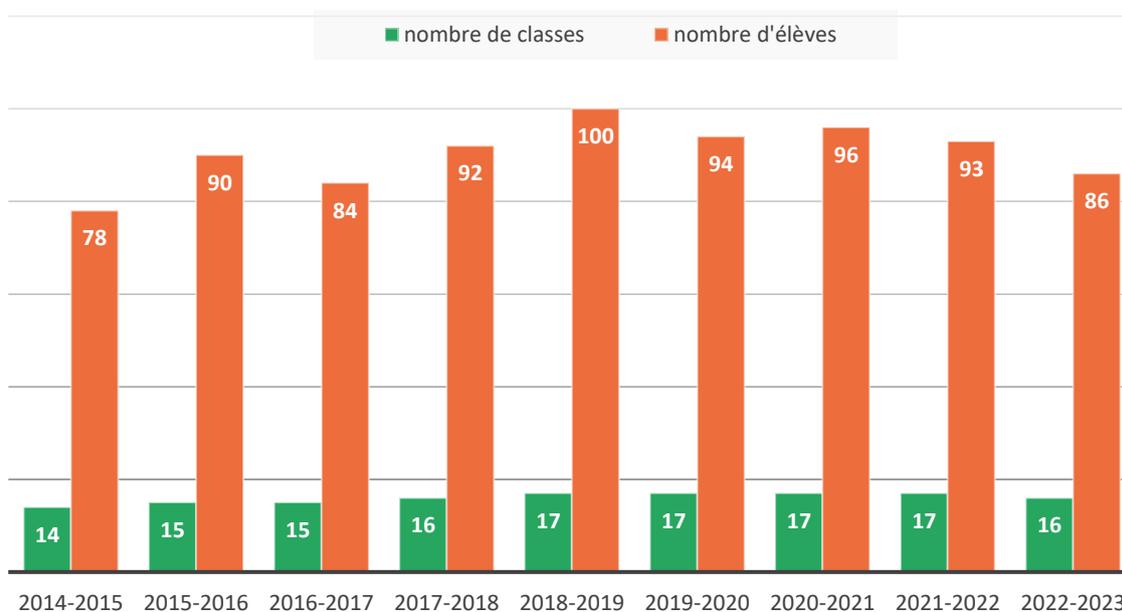
## Estimation de l'évolution des coûts totaux

(avec un coût période à CHF 4'000.-)



## Classes intégrées : évolution du nombre de classes et d'élèves

Dans ce cas de figure, les classes sont intégrées à l'école ordinaire. Elles dépendent des écoles spécialisées du Centre régional d'apprentissages spécialisés (CERAS) ou de la Fondation des Perce-Neige. Par rapport à l'année scolaire 2021-2022, nous comptabilisons une classe de moins pour cette rentrée scolaire et dénombrons sept élèves de moins.



## Appui intégratif

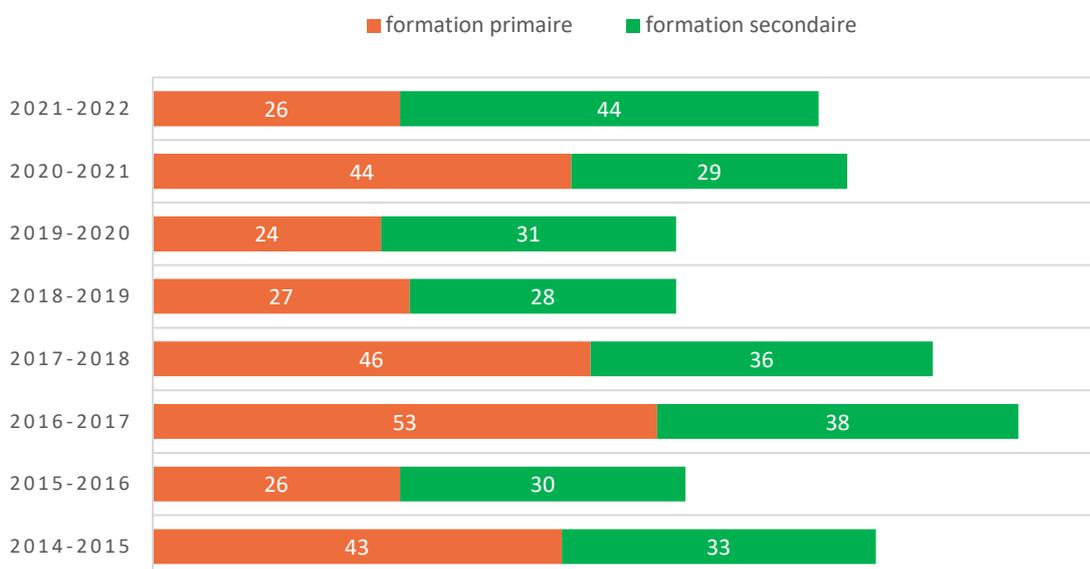
École spécialisée	Nombre d'élèves
CERAS (Centre régional d'apprentissages spécialisés)	9

## Scolarité mixte à visée inclusive

Scolarité à visée inclusive : 10 élèves. Les élèves restent attaché-e-s à leur classe en scolarité ordinaire et peuvent fréquenter en fonction de leur projet un espace ressource.

### 3/ Diplômé·e·s neuchâtelois·e·s de la HEP-BEJUNE

NB : Évolution du nombre de diplômé·e·s depuis 2014-2015 – situation au 05.07.2022



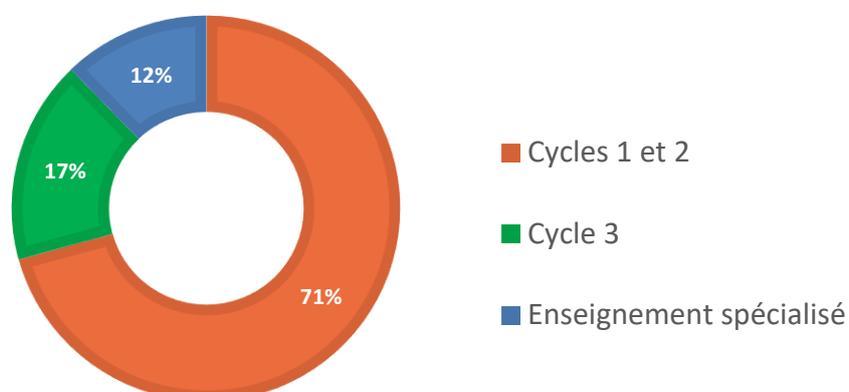
Par rapport à l'année précédente, le nombre de diplômé·e·s neuchâtelois·es (70) a diminué de 3.

### 4/ Marché de l'emploi

NB : Situation au 05.07.2022

Au terme de l'année scolaire 2021-2022, 48 enseignant·e·s sont parti·e·s à la retraite, soit 11 de moins qu'en 2021, pour un total de 37.17 (44.42 en 2021) équivalents plein temps (EPT).

Pour l'année scolaire à venir, 123 postes (79 en 2021) ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 78.89 EPT. Ces postes sont répartis entre les cycles comme suit :

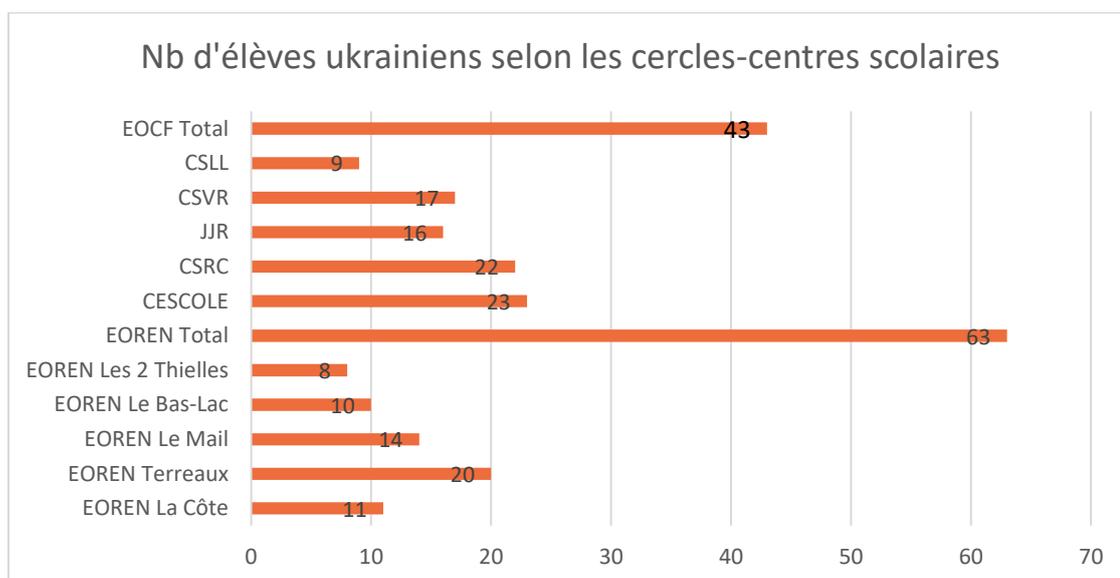


## DOSSIERS DE LA RENTRÉE 2022-2023

### 5/Après la COVID-19, la guerre...

Alors que les écoles neuchâteloises ont déjà dû grandement s'adapter à la pandémie en 2020 et 2021, la guerre en Ukraine a de nouveau nécessité de nombreux aménagements, dans une mesure différente, toutefois.

Entre mars et les vacances d'été, **193** élèves ukrainiens ont été accueilli-e-s dans différentes écoles du Canton, alors que **215** étaient recensé-e-s.



Le service de l'enseignement obligatoire s'est tout de suite mobilisé pour ouvrir deux classes de premier accueil, reliées aux centres d'hébergement de Couvet et de Perreux (Boudry).

Les enfants accueilli-e-s, avec leur famille, dans des familles d'accueil ont rejoint, dès que possible, les écoles « ordinaires », après un bref passage en classes d'accueil. Ces dernières ont pour mission de fournir les bases langagières – en l'occurrence le français – aux élèves des cycles 2 et 3 (années 5 à 11). Les plus petit-e-s (cycle 1) sont directement intégré-e-s dans des classes « régulières », tout en bénéficiant de cours de français intensif.

La visée première reste en effet d'intégrer dès que possible l'ensemble des enfants à l'école « ordinaire », tout en leur dispensant un soutien langagier en parallèle.

Les directions d'écoles et le corps enseignant ont fait face à cet afflux d'enfants ayant fui le conflit en Ukraine avec grand professionnalisme. Elles et ils ont certes l'habitude d'accueillir des élèves allophones arrivant en Suisse, mais le nombre provenant d'Ukraine a été particulièrement élevé et continu.

Il convient de relever l'engagement et l'empathie dont chacun-e a fait preuve.

## 6/ Éducation numérique

Le déploiement du Programme d'Éducation numérique<sup>3</sup>, adopté le 24 juin 2020 par le Grand Conseil à une très grande majorité, se poursuit.

À la rentrée scolaire, l'Éducation numérique fera son apparition dans les classes de 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années.

### Points clé de la rentrée :

- > +1h à la grille horaire de l'élève en 7<sup>e</sup> année
- > approche transversale intégrée en 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années

### Quelques rappels

L'Éducation numérique comporte trois axes :

- > les « **Médias** », traditionnels et numériques, qui préparent à un usage du numérique efficace, critique, esthétique, sécurisé, respectueux de la protection des données, de la personnalité et du droit d'auteur ;
- > la « **Science informatique** » qui porte sur la science et technique du traitement de l'information ;
- > les « **Usages** » du numérique en tant que composante et instrument omniprésents de la vie quotidienne et sociale.

Le canton de Neuchâtel a fait le choix d'évaluer la progression des apprentissages des élèves dans ce domaine disciplinaire. La discipline « Médias, Science informatique et Usages » apparaîtra sur les documents d'évaluation.

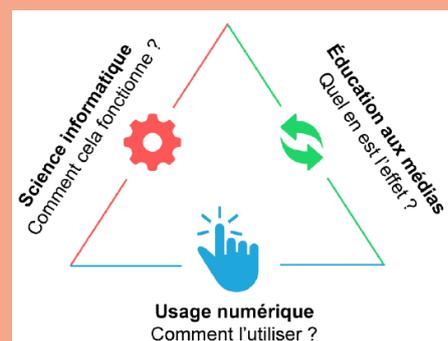
Tel que décrit dans le rapport soumis au Grand Conseil, le canton de Neuchâtel souhaite renforcer les axes suivants à travers l'Éducation numérique :

- > doter les élèves de bonnes pratiques à mettre en œuvre à l'école comme à la maison ;
- > définir un cadre cantonal fort pour l'usage des technologies à l'école ;
- > promouvoir des animations scolaires sur le thème de la prévention ;
- > développer la sensibilité de l'ensemble des actrices et acteurs de l'école à l'impact environnemental du numérique.

### Programme d'Éducation numérique en bref

#### Objectifs :

- ✓ Offrir une Éducation numérique complète à tous les élèves du Canton
- ✓ Former les professionnel-le-s des écoles dont le corps enseignant
- ✓ Assurer la mise à disposition de postes informatiques pour les élèves
- ✓ Développer l'esprit critique par la prévention (éducation aux médias)



Budget global : 24'716'600 francs dont env. 11 mio alloués à l'école obligatoire (7 mio à charge du Canton, 4 mio à celle des communes).

Déploiement : 2020 – 2025.

<sup>3</sup> [https://www.ne.ch/medias/Documents/19/11/19032\\_Rapport\\_education\\_numerique.pdf](https://www.ne.ch/medias/Documents/19/11/19032_Rapport_education_numerique.pdf)

## Prévention

Pour mettre en œuvre ce qui avait été annoncé dans le rapport Éducation numérique, le canton de Neuchâtel s'est librement inspiré des repères 3-6-9-12+<sup>4</sup> imaginés en 2007 par le psychiatre Serge Tisseron afin de développer un message de prévention simple à l'attention de tous les acteurs et toutes les actrices de l'école. D'une façon générale, il convient de guider et de favoriser les bonnes pratiques chez les élèves tout au long de leur scolarité. Concrètement, il s'agit de lier l'usage des écrans à des principes de prévention spécifiques aux cycles scolaires (âge des enfants), d'encadrer clairement et d'accompagner les activités connectées proposées, mais aussi de guider les élèves dans une réflexion approfondie sur les enjeux sociétaux, politiques, économiques et environnementaux de l'usage du numérique.

### **Affiche prévue dans les écoles**

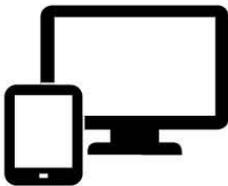
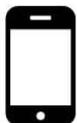
*(page suivante)*

---

<sup>4</sup> Références aux âges : avant 3 ans, entre 3 et 6 ans, entre 6 et 9 ans, entre 9 et 12 ans et au-delà de 12 ans.

# PRINCIPES DE PRÉVENTION POUR L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

Guider et favoriser les bonnes pratiques

	CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
<p><b>ÉCRANS</b></p>  <p>› Tout au long de la scolarité obligatoire, l'usage des écrans est lié à des principes de prévention (durée, âge, santé)</p>	<p>› Découvrir ensemble</p>  <p>En 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années, les activités débranchées sont privilégiées.</p>	<p>› Faire ensemble et surveiller</p>  <p>L'enseignant-e guide les élèves dans l'usage des écrans jusqu'en 6<sup>e</sup> année, en privilégiant la réflexion sur le temps d'utilisation. L'autonomie des élèves est encouragée dès la 7<sup>e</sup> année.</p>	<p>› Les amener à réfléchir et à se protéger</p> 
<p><b>NAVIGATION SUR INTERNET</b></p>  <p>› Les activités connectées sont proposées par l'enseignante dans le cadre défini d'activités pédagogiques réalisées en classe</p>	 <p>Des sites pédagogiques sélectionnés par l'enseignant-e sont à privilégier.</p>	 <p>L'enseignant-e guide les élèves dans leur découverte d'Internet et propose des outils de recherche encyclopédiques et des contenus adaptés à leur âge.</p>	
<p><b>MOBILITÉ ET TÉLÉPHONE PORTABLE</b></p>  <p>› L'enseignante guide les élèves dans une réflexion approfondie sur les enjeux sociétaux, politiques, économiques et environnementaux de l'usage du numérique</p>	 <p>En règle générale, pendant le temps scolaire, les smartphones des élèves doivent être éteints ou ne pas émettre de rayonnements non ionisants (mode avion).</p>	 <p>L'enseignant-e guide les élèves dans leur utilisation du téléphone portable à travers des activités pédagogiques.</p>	
	 Pas d'utilisation souhaitée	 Encadrement par un-e adulte	

## Plan d'études romand (PER)

En automne 2021, la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) a ajouté le domaine disciplinaire « Éducation numérique » à son Plan d'études romand (PER). D'une part, les attentes fondamentales ont été redéfinies ; d'autre part, une plus grande place a été accordée à l'Éducation numérique, intégrée jusqu'ici à la « Formation générale ».

À Neuchâtel, l'introduction de l'informatique à l'école obligatoire a commencé par le projet ICT 01-04 au début des années 2000. Il s'agissait alors de relier tous les collèges du Canton à internet et au réseau pédagogique neuchâtelois (RPN). Au fil du temps et suivant le développement rapide de la société, de nouveaux enjeux sont venus étoffer les objectifs initiaux en matière d'usages et d'intégration du numérique à l'école.

Aujourd'hui, la volonté du Canton consiste à poursuivre et à renforcer l'accompagnement des élèves dans leurs pratiques numériques. L'Éducation numérique, basée sur le plan d'études romand, guide les élèves afin qu'elles et ils deviennent des citoyen-ne-s autonomes, responsables, sensibles à divers enjeux sociétaux, tant civiques, économiques, légaux, environnementaux que de santé publique.

## Ressources

Des contenus pédagogiques (moyens d'enseignement, ressources numériques, etc.) spécifiquement préparés à cet effet sont mis à disposition du corps enseignant. Certaines activités peuvent être réalisées de manière débranchée, c'est-à-dire sans équipement numérique.

- > Brochure à l'intention du corps enseignant de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> années ;
- > Coffret d'activités débranchées et branchées pour les élèves de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années ;
- > Moyen d'enseignement (commun à l'espace BEJUNE) *Connected*, vol. 1, pour les élèves de 7<sup>e</sup> années ;
- > Ressources pédagogiques publiées sur la plateforme cantonale iClasse.

### Posture santé et matériel informatique

PRÉVENTION

Il vaut mieux donner de bonnes habitudes aux enfants que de corriger les mauvaises des adultes

- Plus la nuque fléchit, plus la tête tire sur la nuque ;
- Plus l'écran est petit, plus le risque pour le dos, la nuque et le dos est important ;
- Plus le temps est long devant un petit écran, plus le risque pour le dos, la nuque et le dos est important.

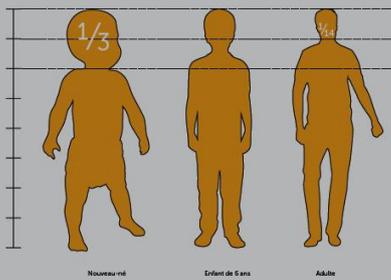
C'est déjà problématique chez les adultes, mais c'est grave chez les enfants.

Olivier Girard, posturologue.



La tête d'un bébé pèse 1/3 de son poids corporel total.

La tête d'un adulte représente 1/14 de son poids corporel



Nouveau-né      Enfant de 6 ans      Adulte

© Institut de la santé pour enfants ICS, 2021

## Équipement

En matière d'équipement, le canton de Neuchâtel a fait le choix du « numérique responsable » en privilégiant les besoins pédagogiques. Cela se traduit par une prise en compte de différents facteurs, tels que l'âge des élèves, le temps d'écran, la posture devant l'écran, le principe de précaution en lien avec la téléphonie mobile et le réseau WIFI, la durabilité des équipements et l'impact environnemental de leur utilisation.

Le Canton a ainsi adapté son infrastructure dans le but d'offrir au corps enseignant les outils indispensables à l'enseignement de cette nouvelle discipline. Par exemple, en 7-8<sup>e</sup> années, nous sommes passés d'un équipement fixe pour six élèves à un équipement fixe ou mobile pour quatre élèves.

À l'école obligatoire, moins de 15% du crédit d'engagement voté par le Grand Conseil sont consacrés à l'acquisition d'équipement. À titre de comparaison, l'effort de formation du corps enseignant équivaut à plus de 30% du montant à disposition. Le reste correspond aux coûts liés à l'ajout des périodes d'enseignement à la grille-horaire des élèves entre la 7<sup>e</sup> et la 11<sup>e</sup> année.

*Quand une salle de classe de couture...*



Collège de Cornaux

*...peut se transformer, selon les besoins, en salle informatique*



## Formation du corps enseignant

Au terme d'une année de formation, pas moins de 630 enseignant·e·s de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années ont été préparé·e·s à introduire l'Éducation numérique dans les classes à la rentrée d'août 2022.

Des formations complémentaires, organisées par le Canton en collaboration avec la Haute école pédagogique des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE), seront proposées régulièrement jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026. Elles permettront d'approfondir les notions liées à l'Éducation numérique et répondront aux questionnements qui auront émergé de la pratique tout au long du processus.

En complément, des formations continues spécifiques ciblées sur des thématiques particulières seront régulièrement mises à disposition par la HEP-BEJUNE.

## Calendrier d'introduction de l'Éducation numérique

Années	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
1 <sup>ère</sup> -2 <sup>e</sup>	Introduction				
3 <sup>e</sup>	Introduction				
4 <sup>e</sup>		Introduction			
5 <sup>e</sup>			Introduction		
6 <sup>e</sup>				Introduction	
7 <sup>e</sup>	Introduction				
8 <sup>e</sup>		Introduction			
9 <sup>e</sup>			Introduction		
10 <sup>e</sup>				Introduction	
11 <sup>e</sup>					Introduction

	Travailler avec les élèves, selon le PER, <b>sans heure à l'horaire</b> : approche transversale branchée (en utilisant les outils numériques) ou débranchée (sans outil numérique)
	Travailler avec les élèves, selon le PER, <b>avec heure à l'horaire</b> : approche transversale (branchée ou débranchée) et disciplinaire (cours d'éducation numérique)

## 7/ Pour une école plus inclusive

Les travaux se poursuivent dans le cadre du projet « *Une école pour tous – vers une école inclusive* », initié par le Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS), au cours de cette dernière année scolaire, de concert avec les actrices et acteurs concernés.

### Simplifier la législation

Pour l'heure, les travaux portent sur une simplification législative, visant à réunir certains sujets connexes. Trois arrêtés sont concernés, soit par une fusion ou par une abrogation :

- 1) L'« *Arrêté concernant le subventionnement des classes dans la scolarité obligatoire* » ([RSN 410.105](#) du 17 octobre 2012)
- 2) L'« *Arrêté concernant le placement des élèves en classes spéciales et dans les établissements pour enfants et adolescents* » ([RSN 410.512.4](#) du 3 mars 1986)
- 3) L'« *Arrêté concernant le soutien immédiat et temporaire* » ([RSN 410.110](#) du 3 juillet 2017)

## 8/ PRIMA

L'extension de l'enseignement de l'allemand par immersion partielle (projet PRIMA<sup>5</sup>) se poursuit à belle allure. À ce jour, le Canton compte **65.5 classes** PRIMA, de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>e</sup> année. Cela représente **1'183 élèves** (103 de plus que l'an dernier) et **95 enseignant·e·s** (contre 86 en 2021-22).

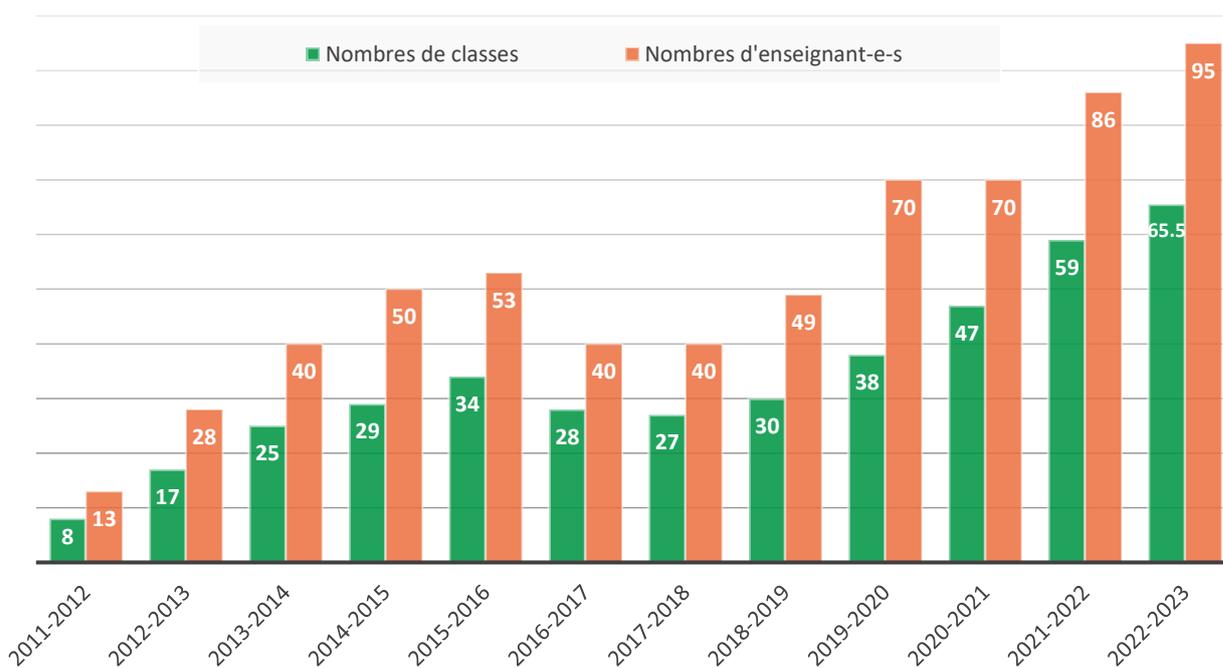
Tous les centres scolaires devront avoir mis en route au moins une filière PRIMA d'ici 2027 pour répondre au concept cantonal de l'enseignement des langues<sup>6</sup> (approuvé par le Grand Conseil à l'automne 2019). Celui-ci prévoit en effet que chaque centre scolaire ait construit une telle filière complète (de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>e</sup> année) d'ici 2038.

### PRIMA en deux mots

Lancé à la rentrée scolaire 2011-2012, le projet PRIMA (pour « **PR**ojet **IM**mersion **AL**lemand ») introduit dans les classes qui en font le choix un enseignement de l'allemand par immersion partielle, de la première année à la fin du cycle 3.

L'allemand est donc utilisé comme instrument de communication et non comme discipline scolaire.

### Évolution du projet PRIMA en nombre de classes et d'enseignant·e·s

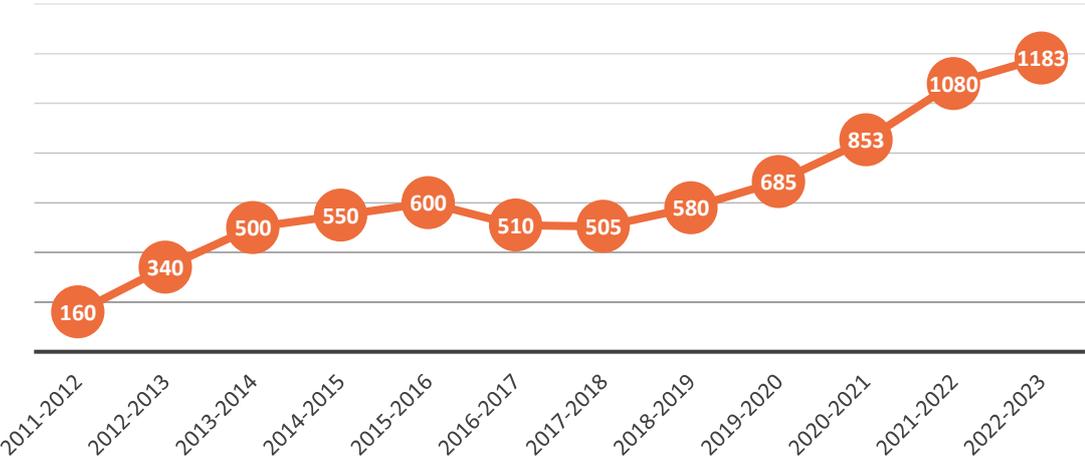


<sup>5</sup> [www.ne.ch/projetPRIMA](http://www.ne.ch/projetPRIMA)

<sup>6</sup> [https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2019/19020\\_CE.pdf](https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2019/19020_CE.pdf)

Évolution du projet PRIMA en nombre d'élèves

Élèves en classes PRIMA



## Répartition des classes PRIMA

		Cycle 1	Cycle 2				Cycle 3						
<b>Classes PRIMA</b>		<b>2022-2023</b>											
		<b>65.5 classes</b>											
		<b>1'183 élèves</b>											
Centre scolaire	LIEU	Années scolaires (Harmos)											
CSVR	LES HAUTS-GENEVEYS	1-2											
	LA CÔTE-AUX-FÉES	1-2	3	4	5	→							
	MÔTIERS	1-2											
JJR		1-2	3	4	5	→							
	NOIRAIGUE	1-2											
		1-2											
EOCF	TRAVERS		3	4	5	→							
	LA CHAUX-DE-FONDS secteur nord	1-2	3	4									
	secteur sud	1-2	3	4									
éorén-T	secteur ouest	1-2	3	4									
	VALANGIN	1-2	3	4	5	6	→						
	NEUCHÂTEL	1-2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
éorén-T	Centre des Terreaux	1-2											
		1-2	3	4	5	6	7	→					
		1-2											
éorén-C2T		1-2	3	4	5	→							
		1-2											
	CORNAUX	1-2	3	4	5		6	7	8				
éorén-C2T		1-2											
	CRESSIER	1-2	3	→	5	6	7	8					
		1-2											
éorén-C2T	LE LANDERON									9	10	11	
										9	10	11	

Lieu	Nb de classes	Nb d'élèves PRIMA	% d'élèves PRIMA dans le centre	Nombre élève du centre (2021-2022)	Ens all.	Ens. que Fr	Tot ens	Périodes de décharge/an	Nb établi.
Éorén-C2T	20	349	33	1057	19	5+	24	10	3
EOCF	9	160	4	4398	8	8	16	4.5	5
Éorén-T	25	471	28	1680	19	18	37	12	5
CSV T	10.5	186	14	1288	11	6	17	6	4
CSV R	1	17	1	2226	1	0	1	0.5	1
	<b>65.5</b>	<b>1'183</b>			<b>58</b>	<b>37</b>	<b>95</b>	<b>33</b>	<b>18</b>

Années	Éorén-C2T		EOCF		Éorén-T		CSV R		CSV T		TOTAL CANTONAL	
	Nb de classes	Nb d'élèves	Nb de classes	Nb d'élèves								
1-2	4	73	3	53	6.5	117	1	17	4.4	88	18.9	348
3	2	34	3	53	3.25	64			2.2	37	10.45	188
4	1	19	3	54	3.25	53			2.2	33	9.45	159
5	2	34			3.5	71			1.7	28	7.2	133
6	1.5	26			2.5	46					4	72
7	2	36			2	39					4	75
8	1.5	31			1	20					2.5	51
9	2	37			1	23					3	60
10	2	34			1	18					3	52
11	2	25			1	20					3	45
<b>total</b>	<b>20</b>	<b>349</b>	<b>9</b>	<b>160</b>	<b>25</b>	<b>471</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>10.5</b>	<b>186</b>	<b>65.5</b>	<b>1'183</b>

(état au 1.7.2022)

## ANIMA, nouveau tremplin vers l'immersion

Afin de favoriser l'entrée dans PRIMA, un projet pilote plus souple a été introduit en 2021-2022.

Dénoté ANIMA (pour **AN**née d'**IM**mersion en **AL**lemand), ce nouveau concept vise à permettre à tout·e enseignant·e d'entrer dans l'enseignement par immersion en allemand des disciplines dites non linguistiques, *sans nécessité de verticalité* de la 1<sup>ère</sup> année à la 11<sup>e</sup> année.

Un·e enseignant·e bilingue de 3<sup>e</sup> année, par exemple, pourra ainsi enseigner durant toute l'année partiellement en immersion dans sa (ou ses) classe(s), indépendamment d'une filière PRIMA. À terme, ce tremplin immersif ANIMA favorisera la construction des filières PRIMA dans les centres scolaires, sans pour autant les remplacer.

De cinq classes ANIMA en 2021, le projet s'étend à 22 classes lors de cette rentrée, dont onze au cercle scolaire du Locle.

### Répartition des classes ANIMA

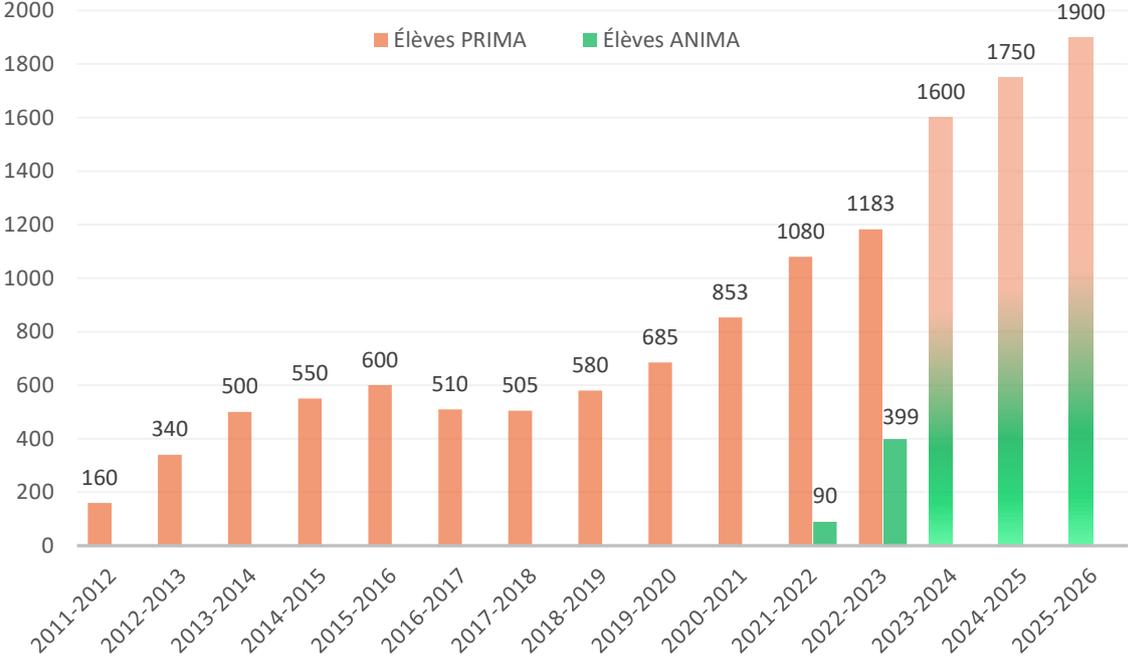
Cercles-centres scolaires	Nb de classes	Nb d'élèves ANIMA	% d'élèves ANIMA dans le cercle/centre
<b>CSRC</b> <sup>7</sup> (Gorgier, Montalchez, Bevais, St-Aubin, Cortaillod)	7	127	9
<b>EOCF</b> (La Chaux-de-Fonds, Numa-Droz et Forges)	2	35	1
<b>Éorén-Bas-Lac</b> (Marin)	2	40	4
<b>CSLL</b> <sup>8</sup> (la Jaluse, les Jeannerets, les Monts)	11	197	14
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>399</b>	

(état au 1.7.2022)

<sup>7</sup> Cercle scolaire régional « Les Cerisiers »

<sup>8</sup> Cercle scolaire Le Locle

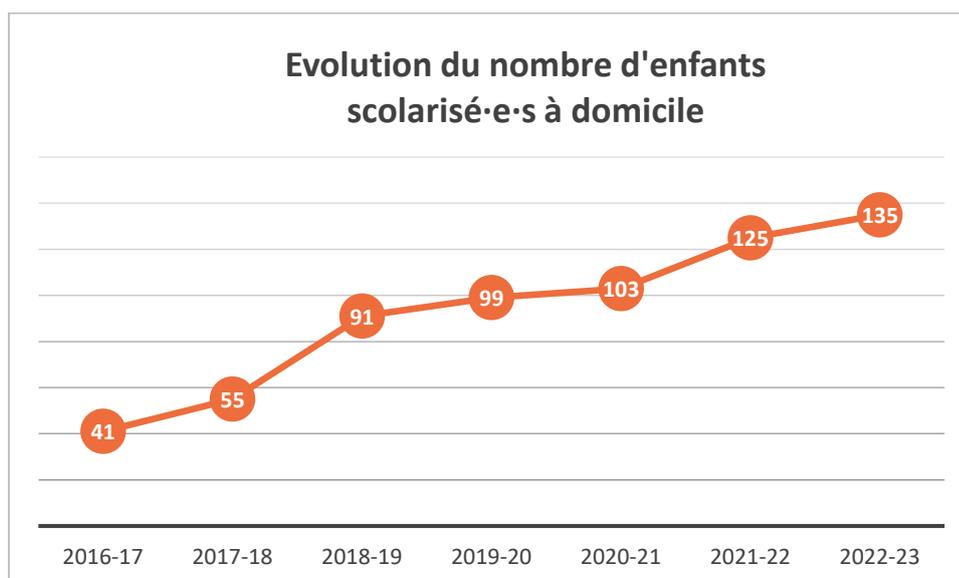
### Évolution des élèves PRIMA et ANIMA et projections pour 2023-2026



## 9/ Scolarisation à domicile

Un nouvel « Arrêté concernant la scolarisation à domicile des enfants en âge de scolarité obligatoire » a été édicté, en remplacement de l'« Arrêté concernant le contrôle de l'enseignement privé » ([410.241](#), du 19.2.1986). Actuellement en consultation, son entrée en vigueur interviendra au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Le nombre d'enfants scolarisé-e-s à domicile augmente au fil des années. En cette veille de rentrée scolaire, il s'élève à 135 (état au 5.8.2022).



À l'occasion de la mise en place, en 2018, d'un dispositif pour évaluer les connaissances et compétences en français et en mathématiques de 24 enfants en âge de 3<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année scolaire, il est apparu que plusieurs ne bénéficiaient pas d'un enseignement de base suffisant et se trouvaient, de ce fait, dans une situation précaire. Il devenait donc nécessaire de poser un cadre légal plus restrictif garantissant le droit fondamental pour un enfant à un enseignement de base suffisant.

### *Nouveautés*

L'« Arrêté concernant la scolarisation à domicile des enfants en âge de scolarité obligatoire » prévoit principalement, comme nouvelles mesures, que :

- les personnes en charge d'un enseignement à domicile doivent avoir les qualifications professionnelles qui leur permettent de dispenser une formation correspondant aux aptitudes des enfants et de répondre à leurs besoins éducatifs particuliers s'ils-elles en ont ;
- les compétences à acquérir, a minima les attentes fondamentales, sont fixées par le Plan d'études romand (PER) ; les programmes d'enseignement majoritairement à distance ne seront donc pas reconnus ;

- les enfants scolarisés·és à domicile doivent être inscrit·e·s à au moins une activité extrascolaire avec d'autres enfants (en dehors du contexte familial) et la suivre régulièrement.

Le service de l'enseignement obligatoire sera chargé du suivi de ces enfants, notamment en termes de compétences acquises et de socialisation.

## 10/ Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

A l'issue de neuf mois à la tête du Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE), le nouveau directeur, M. Nicolas Farine, se félicite de la qualité de l'enseignement dispensé au sein de cette institution. Lors des rencontres avec les professeurs, ainsi que lors d'évènements importants comme les « Portes Ouvertes », il a pu constater à quel point tout le personnel s'investit avec le cœur et beaucoup de compétences. Transmettre la musique à toute la population, dans sa très grande diversité, reste un défi. Le CMNE s'emploie tous les jours à repenser ses programmes en fonction de l'évolution des mentalités et des souhaits des élèves. Pour preuve, seront désormais ouverts, en classes-pilotes, des cours d'éveil musical destinés aux enfants (dès 24 mois) et leurs parents et une classe de cor des Alpes.

Lors de la prochaine année académique, le CMNE permettra l'intégration dans le cursus des élèves de la pratique musicale en groupe. Il s'agira également de mieux coordonner chaque orchestre du CMNE et d'offrir des projets cohérents pour tous les niveaux et tous les âges.

A noter parmi les « évènements » de cette prochaine année :

- l'inauguration du nouveau piano au Val-de-Travers ;
- le concert anniversaire, le 30 octobre 2022, Temple du Bas à Neuchâtel : « La Stravaganza », ensemble à corde du Conservatoire (CMNE), fête ses 20 ans !
- la mise à l'honneur du département jazz'n roll avec une « Fête du Jazz », les 17 et 18 juin 2023 ;
- le concert inaugural, le 17 décembre 2022, Salle de musique, La Chaux-de-Fonds, d'un nouvel ensemble vocal, LeChoeur, ouvert à toute la population neuchâteloise : *The Messiah* de Haendel.

## 11/ Gestes de premiers secours

Le 25 janvier 2022, le Grand Conseil neuchâtelois a accepté le [rapport 21.046](#) du Conseil d'État en réponse au [postulat 20.119](#) « Apprendre les gestes de premiers secours à l'école » du 16 février 2020.

Des activités seront proposées dès cette année scolaire pour sensibiliser les élèves dès le cycle 1 à l'usage du numéro de secours 144. Cette sensibilisation sera renouvelée chaque année. De plus, les élèves du cycle 3 recevront une sensibilisation aux gestes de premiers secours d'une durée minimale de deux périodes.

Les écoles mettront directement sur pied cette action – en principe menée en 10<sup>e</sup> année – en faisant appel aux partenaires de leur choix. Une grande latitude sera laissée aux directions pour intégrer cette séquence dans le programme de leur centre scolaire. Le Canton participera financièrement aux frais éventuellement générés. Les écoles établiront un bref rapport annuel qui permettra d'améliorer le dispositif.

## 12/ Protections hygiéniques

Le Conseil d'État a adopté le [rapport 22.009](#), à l'attention du Grand Conseil, en réponse au [postulat 21.147](#) « Pour des protections hygiéniques gratuites dans les écoles », du 19 mars 2021.

Dès la rentrée 2022-2023, et en étroite collaboration avec les autorités compétentes de l'école obligatoire, du secondaire 2, de la santé publique, ainsi que de la politique familiale et de l'égalité, les établissements scolaires neuchâtelois mettront donc à disposition gratuitement des protections hygiéniques (tampons et/ou serviettes) en libre accès dans les écoles concernées.

Une sensibilisation à l'utilisation des protections hygiéniques réutilisables sera par ailleurs réalisée de manière adaptée à chaque cercle scolaire lors des interventions en matière de santé et santé sexuelle.

En outre, une information sur les protections menstruelles alternatives et durables et la manière de les utiliser sera proposée en complément des protections.

## DANS LES DISCIPLINES

### 13/ Français

À la rentrée 2023, de nouveaux moyens d'enseignement romands (MER) de Français seront introduits en 1<sup>e</sup>-2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années (puis successivement dans les autres années - date encore inconnue pour le cycle 3).

Dans cette optique, les formatrices et formateurs d'enseignant-e-s (F2) - en cours de formation depuis février 2022 - expérimenteront en partie ces nouveaux moyens avec leurs élèves durant l'année scolaire 2022-2023.

Le corps enseignant concerné par cette introduction en 2023 sera formé dans le courant du printemps 2023 et recevra à l'occasion de ces formations les nouveaux MER.

### Séquences didactiques

De nouvelles séquences didactiques ont été mises en ligne sur le site de la CIIP<sup>9</sup>. Il s'agit de ressources complémentaires aux MER français. Six d'entre elles ont en outre été adaptées dans le cadre des mesures prises lors de la crise sanitaire afin de permettre aux élèves de travailler à distance et en autonomie. Elles sont regroupées sous le titre *Séquences didactiques en compréhension et en expression*.

### 14/ Géographie et Histoire

Des propositions d'activités évaluatives associées aux MER *Géographie et Histoire de la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année*, en lien avec le Plan d'études romand (PER) et basées sur la typologie relative aux types d'évaluation (restitution, application et mobilisation), sont mises à disposition du corps enseignant sur la plateforme [PER-MER](#).

---

<sup>9</sup> Conférence intercantonale de l'instruction publique ([CIIP](#))

## 15/ Éducation numérique

En 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années, un coffret « Éducation numérique », développé par l'Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO), sera introduit.

**UN COFFRET**  
pour développer les compétences des élèves en éducation numérique à l'aide d'activités débranchées et branchées.

cartes médias

cartes composants

cartes robots

fiches côté enseignant

fiches côté élève

fiches prévention

ine.ch

© SEO

En 7<sup>e</sup> année, le moyen d'enseignement *Connected*, vol. 1, sera introduit. Déjà utilisée au Jura, à Berne et dans de nombreux autres cantons en Suisse alémanique, la méthode *Connected* (en quatre volumes) est un moyen d'enseignement de l'Éducation numérique parfaitement adapté aux exigences du PER. Elle offre la possibilité de se familiariser avec les concepts de base de façon ludique et, dans un premier temps, sans l'aide d'un ordinateur.

À noter que la version (originale) alémanique de *Connected* sera utilisée dans des classes PRIMA.



### Plateforme Booxaa.ch

À noter que les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers (BEP) peuvent disposer de moyens d'enseignement romands (MER) numériques aménagés favorisant leur accès aux contenus d'apprentissage. Ces élèves peuvent y télécharger des MER aménagés au format PDF, leur permettant notamment un usage direct à l'écran.

L'usage de ces MER aménagés est réservé exclusivement aux élèves inscrit-e-s sur Booxaa.ch, moyennant un certificat médical ou une attestation par un-e logopédiste ou orthophoniste.

## 16/ Langues et Cultures d'origine (LCO)

Suite à l'adoption par le Grand Conseil du [rapport 21.004<sup>10</sup>](#) en réponse au postulat 18.210 *Pour que Neuchâtel redevienne exemplaire en LCO*, la rédaction d'un guide de collaboration a été prévu.

Ce guide sera destiné à toutes les personnes impliquées dans l'organisation et l'enseignement des cours de langue et de culture d'origine, à savoir le corps enseignant, les autorités scolaires et les organisateurs et organisatrices des cours LCO. Il sera proposé dans le courant de la prochaine année scolaire, tout d'abord en consultation. Après validation, il sera ensuite mis en ligne sur la [page consacrée](#) du portail RPN.

---

<sup>10</sup> Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil en réponse au postulat 18.210 *Pour que Neuchâtel redevienne exemplaire en LCO* : [https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2021/21004\\_CE.pdf](https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2021/21004_CE.pdf)

## DATES À RETENIR

2022	10 novembre	<a href="#">Futur en tous genres</a> <sup>11</sup>
	20 novembre	Journée internationale des droits de l'enfant
	21 au 25 novembre	<a href="#">Semaine des médias à l'école</a> <sup>12</sup> Thème de la 19 <sup>e</sup> édition : « S'informer pour comprendre le monde »
	17 décembre	Concert du Chœur du Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) – Le Messie de Haendel, Salle de musique, La Chaux-de-Fonds
2023	27 janvier	Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité
	8 mars	Journée internationale des droits des femmes
	20 au 24 mars	<a href="#">Semaine romande de la lecture</a>
	16 au 26 mars	<a href="#">Semaine de la langue française et de la francophonie</a> <sup>13</sup> sur le thème « Musique et chansons des francophonies »
	Mai ( <i>date encore inconnue</i> )	<a href="#">Nuit et Jour des musées</a> <sup>14</sup> (pour les classes des années 5 et 6)
	17 et 18 juin	Fête du Jazz, La Chaux-de-Fonds
	26 juin	Concert de clôture du CMNE, cérémonie et palmarès, Temple-du-Bas, Neuchâtel
	10 août	Conférence de presse de la rentrée scolaire

<sup>11</sup> <https://www.futurentousgenres.ch/de/futur-en-tous-genres/en-quelques-mots/>

<sup>12</sup> <https://www.e-media.ch/Semaine-des-medias/Presentation>

<sup>13</sup> <https://www.slff.ch/>

<sup>14</sup> <https://www.museesneuchatelois.ch/nuit-et-jour-des-mus%C3%A9es>

## Visites d'entreprises pour le corps enseignant

Les visites d'entreprises pour les enseignant·e·s du cycle 3 seront organisées, pour cette année scolaire aux dates suivantes (mercredis après-midi) : 30.11.2022, 07.12.2022, 14.12.2022, 08.03.2023, 15.03.2023, 22.03.2023, 05.04.2023, 24.05.2023.

Ces visites contribuent à faire connaître la formation professionnelle, ce qui est l'un des objectifs prioritaires du Plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle. Elles viennent compléter des offres, déjà présentes depuis longtemps, qui poursuivent le même but, telles que les visites d'entrepreneurs dans les écoles, la participation à des « portes-ouvertes » de centres professionnels ou encore le salon des métiers Capa'cité.

Elles s'inscrivent aussi dans les objectifs du Plan d'études romand (PER) et doivent permettre au corps enseignant d'être informé au mieux afin de participer à l'orientation de leurs élèves en collaboration avec les conseillères et conseillers et en orientation scolaire et professionnelle.

Ces visites sont organisées en partenariat entre le service de l'enseignement obligatoire et l'association Capa'cité.

\*\*\*\*\*